

PREMIER DU JOURNAL: Abon. annuel, . . . \$4. Abon. semestriel, . . . \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut se retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER DU JOURNAL: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2c. 50 10 lignes et au-dessous, 3c. 44 Tout insertion subséquente, le 1/2 du prix.

Ce Journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTE et JOSEPH GAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires, — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomé, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnais, Amable Morin, écrivain; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruissaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétreau. On reçoit les abonnements du district états de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franchises de port.

STATION DE L'AVENT DE 1846.

3e CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE A NOTRE-DAME.

La survivance de Jésus-Christ.

« Soit que nous ayons considéré la vie intime de Jésus-Christ ou bien sa vie publique, il a vécu en Dieu. Mais vivre, ce n'est que le premier acte de la vie; le second acte de la vie, c'est de se survivre, car toute vie a un but, et c'est l'accomplissement de ce but qui juge la vie publique. Il faut donc que Jésus-Christ se soit survécu en Dieu, pour que le but de sa vie ait été rempli. Eh bien, quel a été le but de sa vie? C'était de fonder ici-bas ce que l'Evangile appelle à chaque page le royaume de Dieu; et le royaume de Dieu, c'était l'heure d'être reconnu comme Dieu, aimé comme Dieu, adoré comme Dieu; en un mot, d'être, dans le royaume des ames qu'il fondait et constituait, le roi des ames, depuis le moment où sa parole venait d'être dite jusqu'à l'extrémité de tous les siècles. Eh bien, a-t-il fondé le royaume des ames? a-t-il été le roi des ames, oui ou non? Voilà la question.

« Mais qu'il ait établi le royaume spirituel, que ce royaume soit sous vos yeux, qu'un grand nombre d'entre vous en soient les membres et les sujets, c'est quelque chose qui n'a plus besoin de preuve. Quand même depuis dix ans je ne l'aurais pas établi, le fait est palpable et au-dessus de toutes les démonstrations. Il y a un royaume spirituel, il y a par toute la terre d'irréconciliables témoignages que le Christ a fait son œuvre: *Factum est*; c'est fait. Il faut donc vous dire autre chose que le fait, puisque le fait n'a plus besoin de preuves; il faut vous montrer la difficulté qu'il y avait à fonder ce royaume des ames, il faut vous faire voir qu'il y avait à cela une double difficulté: une difficulté intime et une difficulté publique; c'est l'examen de cette double difficulté qui va employer l'heure que Dieu nous permet de vous consacrer.

« La première condition du royaume des ames et de son établissement, c'était d'obtenir la foi en son fondateur. C'est-à-dire que désormais elle devint pour une innombrable quantité d'hommes la règle de toutes leurs pensées; que, s'abandonnant dans ce qu'ils ont de plus profond et de plus nécessaire, qui est leur intelligence propre, ils acceptaient l'intelligence de Jésus-Christ comme la leur propre, et qu'ils pussent dire: « Ce n'est plus moi qui vis en moi: c'est Jésus-Christ, » selon les paroles formelles de l'apôtre. Non pas, Messieurs, que Jésus-Christ, pour établir son royaume, nous demandât le sacrifice de notre raison, non! le Christ, c'est la raison souveraine; notre raison à nous, c'est quelque chose de lui et de Dieu. Mais il devait nous demander et il fallait qu'il obtint le sacrifice de notre propre esprit; car la raison en nous n'est pas à l'état pur; si elle était à l'état pur, nous n'aurions aucune difficulté, tout serait clair; et comme la raison est une, nous marcherions dans la plus parfaite unanimité. Mais cette raison pure, cette raison universelle, au degré où nous y participons, nous y mêlons des éléments qui ne sont pas elle, nous y mêlons des faiblesses, des habitudes, des préjugés, mille circonstances qui font de la raison quelque chose que nous appelons non plus la raison, mais notre raison personnelle ou notre esprit propre, ce qui est bien différent.

« Or, nous tenons tous à la raison par notre esprit propre; mais nous y tenons encore peut-être davantage par ce quelque chose de propre, de particulier qui est en nous même, qui est composé de tout ce qui a traversé notre intelligence, depuis le jour où elle s'est levée, où elle est arrivée à la vie. Or, par la foi en Jésus-Christ, qui est nécessaire à la constitution du royaume des ames, il faut que nous abdiquions cet esprit propre, que nous nous fondions dans la raison du Christ, que nous brisions ce moule particulier et plus ou moins effacé qui nous fait ce que nous sommes; et aucun sacrifice us nous est plus pénible que celui-là.

« Et de plus, ce sacrifice nous est pénible par un autre côté, c'est que nous ne voulons pas seulement avoir notre propre esprit pour nous, nous aspirons chacun de nous à constituer un royaume des ames, dont nous serons les rois. Pour peu que l'homme ait reçu une haute intelligence, son penchant est de se créer un royaume et d'en être le roi. Quand on a reçu la naissance, on veut être roi par la naissance; quand on a reçu la fortune, on veut être roi par la fortune; quand on a reçu le pouvoir des mains de l'élection, on veut être roi par le pouvoir électoral; et quand on a reçu les dons de l'esprit, on veut être roi par l'intelligence. Et ainsi, à mesure que la nature de nos facultés s'étend, l'horreur que nous éprouvons pour le despotisme monte au même degré. Tout homme qui nous impose des lois et veut soumettre notre esprit n'est pas autre chose qu'un conquérant qui veut à notre pouvoir et à notre domination. Et quelle plus haute domination que celle qui nous met en communication avec Dieu lui-même, qui n'est pas fondée avec l'or et l'argent, mais avec ce qu'il y a de plus élevé sur la terre, sur l'esprit, sur quelque chose qui est Dieu, quelque chose d'analogue à Dieu ici-bas? Vous voyez donc ce qui fait les haïnes des philosophes, c'est l'esprit; ils ne veulent pas être détrônés, et naturellement ils ont mille fois raison.

« Eh bien! il a fallu que tous, tant que nous sommes, enfants du Christ, nous consentissions à être détrônés, à nous faire petite, non-seulement à l'heure

de notre naissance, mais jusqu'à la tombe, et que chargés des biens et des honneurs de ce monde, ayant gouverné les hommes sous d'autres aspects que ceux de l'esprit, à notre dernier moment, prêts à paraître devant Dieu, nous abdiquassions ce règne de l'intelligence pour nous reposer dans le Christ comme des enfants dans le sein de leur père, afin que le Christ, dans ses bras bénis, nous porte au Sauveur éternel, qui est Dieu, son père.

« Et aussi, Messieurs, aucun autre que lui ne l'a obtenu, ce règne de l'esprit. Vous vous étonnez quelquefois de l'insuffisance des plus grands génies philosophiques à fonder des écoles; vous vous demandez comment, avec tant de puissance, ils ne parviennent pas à rassembler autour d'eux des adorateurs de leurs pensées. Messieurs, c'est que, quand on a vingt ans, on peut bien adorer une autre intelligence que la sienne, mais à condition que de caporal on deviendra sergent, que de sergent on obtiendra le bâton de maréchal de France, et qu'on passera par tous ces degrés qui commandent le va et vient de l'intelligence.

« Ce principe posé, l'orateur prouve que Jésus-Christ-Christ, et Jésus-Christ seul, a obtenu l'empire de l'esprit, qu'aucune doctrine ne l'a obtenu, pas même le paganisme et le mahométisme, qui cependant ont exercé une grande influence dans le monde.

« Jésus-Christ a donc seul établi le royaume des ames, il est donc le roi des esprits; mais ce n'est que le premier pas. L'ame est quelque chose de bien autrement précieux que la pensée, c'est l'auteur des affections; il a fallu que Jésus-Christ mort fût dans toute la suite des siècles le comble de l'amour humain, et pour que vous voyiez le prodige qu'il y a à cela, examinez un peu de près la difficulté que nous avons d'être aimés nous-mêmes de notre vivant.

« A peine la fleur du sentiment point-elle en nous, que nous trouvons pour les compagnons de notre adolescence des sentiments qui s'emparent de nous; et de là vient dans l'histoire de toute la vie généreuse ce premier souvenir qu'aucun autre n'effacera jamais, où, de toute la chaleur de notre ame, nous avons cru être aimés, et nous avons sincèrement aimé. Mais, chose dure à dire! à peine les années poursuivent-elles sur nous leurs cycles, que nos yeux se déshabituent de ces physiologies qui les avaient séduits d'abord. Une gravité de mœurs, une hauteur de pensées, quelque chose qui n'est plus de l'enfant, nous tire, sans détruire le souvenir, nous tire de ce charme premier, qu'aucun autre, même étant plus fort, n'égalerait. Il faut pour nous des charmes plus puissants, il faut à notre ame, montée d'un degré, quelque chose qui la fasse esclave et qui la subjuge sur un autre terrain; et là, je me servirai du mot propre, car il est une chose devant laquelle je ne reculerai jamais, c'est la nécessité; nous avons donc besoin de ce sentiment que nous appelons l'amour. Mais, si vif qu'il soit, cette même infirmité de l'âge le détruit tôt ou tard. Les rides, il faut si peu de chose (c'est effrayant à dire), les rides qui plissent notre front, cette incapacité où nous sommes de produire ce sentiment de l'humanité pour lequel la réciprocité est nécessaire, nous détache peu à peu; nous restons dans un ordre d'attachement plus calme, plus sérieux, mais qui n'est plus l'affection que j'ai renommée tout à l'heure par son nom propre; alors, par un dernier effort, saisissant l'amour près de nous échapper jusque dans les ombres de la vieillesse, la paternité nous vient.

« C'est un sentiment nouveau par lequel nous aimons plus délicatement, plus purement, plus chastement que nous n'avions jamais aimé. Après le regard de Dieu sur l'homme, y a-t-il rien de plus beau que le regard du vieillard sur l'enfant? ce regard si tendre, si désintéressé, et qui, par conséquent, surpasse tous les autres sentiments que nous avons éprouvés: car rien, Messieurs, rien véritablement, à mesure que l'on avance en âge, n'est de la décadence. Non; de même que notre esprit croît, notre ame croît aussi, et la paternité étant aussi supérieure à l'amour que l'amour lui-même est supérieur à l'amitié, la paternité couronne la vie: la paternité c'est le flambeau de notre ame allumé au plus profond de Dieu, de Dieu qui est notre père. Mais, par une infirmité de notre nature, nous ne pouvons pas être aimés comme nous l'étions dans notre enfance; quand nous étions jeunes ou nous aimait plus que nous n'aimions, et quand nous serons vieux, nous aimerons nos enfants avec plus d'amour qu'ils n'en auront pour nous. Ils suivront le chemin que nous avons suivi nous-mêmes, le chemin de l'amitié et de l'amour, et quand on éprouve le sentiment de l'amitié et de l'amour, il est impossible de répondre aux sentiments du vieillard pour ses enfants. Cette tiédeur qui l'afflige, il la témoignait jadis à ses parents; il faut qu'il l'éprouve à son tour de leur part, précisément pour rassembler à Dieu, qui aime un souverain désintéressé.

« Vous le voyez donc, Messieurs, nous poursuivons l'amour toute notre vie, mais nous ne l'obtenons jamais d'une manière stable; et quand nous sommes morts, après avoir aimé et avoir été aimés, le ciel et la terre passent sur nous, et aucun vent de l'horizon n'amène plus sur notre tombe cette brise éthérée de l'amour. C'est une affaire finie, c'est à jamais fini.

« Mais, Messieurs, il y a une exception, il y a un homme dont l'amour garde la tombe, il y a un homme dont le sépulchre n'est pas seulement glorieux, comme le dit Isai, mais aimé; il y a un homme dont, après dix-huit siècles, dans le cœur de ceux qui le connaissent, les cendres ne se sont pas refroidies; il y a un homme qui, chaque jour, naît dans la pensée d'une multitude d'hommes qui l'adorent comme les pasteurs et les magies à son berceau, et qui lui apportent l'or,

l'encens et la myrrhe. Il a un homme dont chaque jour la mort produit plus que l'amour, produit des vertus fructifiant dans l'amour; il y a un homme qui est mort sur un gibet, et cet homme, des milliers de créatures le détachent chaque jour de son supplice; ces créatures se mettent à genoux, se prosternent, et passent ainsi leur vie, les unes dans une demi-existence, les autres dans une existence complète; celles-ci aspirent au martyre, celles-là le vont chercher jusqu'aux extrémités du monde; et tout cela pour un homme, le seul homme, la puissance qui ait produit le sentiment et le produit toujours après tant de siècles, notre Seigneur Jésus-Christ, dont le souvenir ébranle en ce moment mon cœur et lui donne une vie que je n'ai pas coutume de lui donner.

« Il est donc aimé. Or, qui l'a été parmi les grands hommes? Est-ce Alexandre, César, Charlemagne? Qui est aimé parmi les philosophes? Est-ce Aristote ou Platon? Qui, parmi les fondateurs de sectes? Nommez-m'en un. Est-ce Mahomet? Non! Jamais un sentiment d'amour n'a effleuré le cœur du musulman quand il a dit: « Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète. » Le seul roi des esprits, le seul roi des cœurs est donc Jésus-Christ, mou bien-aimé maître.

« Toutefois, Messieurs, ce n'est pas tout: le royaume des ames, par-dessus la foi et l'amour, exige l'adoration.

« Qu'est-ce que l'adoration? L'adoration, c'est l'anéantissement de soi-même devant un être supérieur à soi; et tous, Messieurs, nous voulons être non-seulement crus et aimés, mais ne nous le dissimulons pas, nous voulons être adorés. C'est ce désir inné de l'adoration qui a produit et qui produit encore tous les despotismes. Vous vous étonnez qu'un homme nous des intrigues infinies pour subjuguier ses semblables. Dans quel but le fait-il? Dans le but trépassant d'être adoré, de faire que toute pensée s'immole à la sienne, que tout genou fléchisse devant lui, en un mot, qu'on lui offre de l'encens comme à une divinité. Voilà le fond de notre cœur. Mais si nous voulons être adorés, nous ne voulons pas adorer les autres, c'est ce qui fait que nous avons le despotisme en horreur. Cette horreur du despotisme nous vient précisément de ce que personne ne mérite que nous nous abaissions devant lui pour l'adorer. Qu'un grand orateur ait dit à une tribune célèbre: « Il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpeienne, » il a magnifiquement exprimé une idée pleine de justesse, et je dirai dans un langage moins magnifique une parole tout aussi vraie: « Il n'y a qu'un pas de l'autel à l'égoût. » Quiconque a été adoré, tôt ou tard le moins populaire le tirera de son autel et le traînera, la corde au cou, à l'infamie des gémonies. Voilà, Messieurs, ce que Dieu prépare à ceux qui ont usurper l'encens qui n'est dû qu'à lui.

« Cependant, il y a un homme adoré, un seul homme depuis dix-huit siècles. On a bien essayé, c'est vrai, de le jeter à bas de ses autels; on l'a bien fait quelquefois, mais l'humanité l'a pris dans ses deux mains chaque fois; elle l'a pris, et elle l'y tient vivant, ressuscité; et cet homme, c'est Jésus-Christ, c'est celui qui est aimé après sa mort, celui qui obtient le sacrifice de notre esprit propre que personne n'obtient. Et pourtant, quand il a commencé à établir ce royaume des ames, qu'était-il? Était-il même vivant? Non, Messieurs, il était mort, il avait été condamné et supplicié. C'est ainsi qu'il a paru, qu'il a conquis notre amour, notre adoration; c'est ainsi, en un mot, qu'il a fondé ce royaume contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

« Mais après la difficulté intime, voyons qu'elle était la difficulté publique contre laquelle il a dû lutter.

« La place était prise quand Jésus-Christ vint au monde. Elle était prise, parce qu'elle n'est jamais vide. Or, Jésus-Christ ne devait pas fonder un royaume obscur de lui à vous, mais un royaume public; il devait l'établir socialement. Il était donc indubitable qu'il rencontrerait comme obstacles les établissements publics qui l'avaient précédé, soit le royaume religieux, soit le royaume civil. Vous vous imaginez, parce que dans le monde, par suite de circonstances dont j'ai peut-être l'occasion de vous donner l'éclaircissement, il y a quelques millions d'hommes qui vivent dans l'indifférence la plus complète de Dieu, vous vous imaginez que c'est là l'état naturel de l'homme? D'abord, nous ne restons pas dans cet état d'indifférence; vous voyez bien que nous secouons cette poudre du matérialisme; qu'à mesure que la publicité s'étend, le besoin religieux se développe et se propage. Eh bien! l'idolâtrie satisfait ce besoin, et, en second lieu, elle frivolisait admirablement le concours des passions religieuses, des passions de la volupté avec le besoin religieux. C'était un chef-d'œuvre d'habileté que d'avoir établi un état de choses à l'aide duquel on pouvait tout à la fois, servir Dieu, et satisfaire ses sens dans ce qu'ils ont de plus abject.

« L'orateur établit ensuite que l'idolâtrie favorisait également l'orgueil, cette seconde passion impie de notre ame, cet amour de la domination que nous voulons étendre sur toutes choses.

« Et pourtant, s'il n'y avait eu que cela, ce n'eût été rien. Mais ce peuple romain, succombant sous le poids de sa puissance et de sa richesse même, avait fini, ce qui n'est arrivé que cette fois-là, avait fini, au moment où le Christ et ses disciples paraissent, en même temps qu'il avait étendu son empire sur tout le globe, dans ce vaste colosse qui pesait sur le monde et l'écrasait, il n'y avait plus de parole publique possible. La tribune était brisée, le sénat était désarmé, et l'empereur l'avait méprisé à ce point de le faire déli-

bérer (pardonnez-moi cette citation, mais elle est nécessaire pour vous faire voir à quel degré d'abaissement le monde entier était tombé, sous le rapport de la liberté et de la dignité), l'empereur avait fait délibérer les descendants des Scipion, des deux Caton, de Cécron et de ce grand nombre d'hommes qui avaient porté dans les plis de leur toge la gloire et la liberté de Rome, l'empereur les avait fait délibérer sur la grave question de savoir à quelle sauce on accommoderait un poison.

« Et maintenant, Messieurs, si des temps antiques vous portez vos regards sur le monde moderne, vous voyez trois zones: une zone où le despotisme est aussi grand qu'il l'a jamais été, une zone intermédiaire où il y a sans doute beaucoup de pouvoir absolu, mais où cependant certains mouvements sont permis aux populations, et puis cette généreuse zone continentale dont nous faisons partie, ces grands royaumes de France et d'Angleterre, des Etats-Unis, des Espagnes, où les droits et les devoirs de tous sont sous la protection d'institutions indestructibles, où l'on parle, où l'on écrit, où l'on défend les droits de Dieu comme ceux des citoyens, où nous les défendons sans gloire, parce que rien ne menace notre tête ni notre honneur.

« Eh bien! Messieurs, il n'en était pas à ce moment dont je parle. La liberté, poursuivie en asile en asile, de rocher en rocher, avait disparu de la terre. Il ne se trouva pas alors, dans le monde, de montagne assez escarpée, de désert assez aride pour abriter la tête de Caton d'Utique, et Caton d'Utique se vit obligé de tirer son poignard et de demander à la mort ce qu'aucun point du globe ne pouvait lui accorder. Un seul homme alors avait le droit de penser et de parler, et cet homme s'appelait Caligula; ses successeurs s'appelèrent Néron, Domitien. Voilà donc qui le royaume de Dieu avait à s'établir, voilà sous quels auspices l'Evangile vint proclamer la liberté de l'homme, les libertés publiques, et devint la base de toutes les législations modernes.

« Eh bien! quelle était la force de Jésus-Christ contre cet empire romain? Était-ce la liberté publique? Il n'y avait plus de tribune, plus de liberté de penser et d'écrire; il fallait se courber, fléchir devant le caprice du souverain, du plus méprisable des tyrans. Avait-on du moins le droit de se réunir en certain nombre sur la place publique? Non, l'exercice de ce droit était refusé. Quel moyen restait-il donc aux disciples de Jésus-Christ?

« Jésus-Christ l'avait dit lui-même: « Vous confessez mon nom publiquement; ne vous inquiétez pas de ce que vous direz, je vous mettrai à la bouche ce que vous devrez dire; et puis après, ce sera de mourir; de mourir aujourd'hui, de mourir demain, après-demain, de mourir toujours, c'est-à-dire de vaincre l'esclavage par l'usage de la liberté intérieure de la liberté de l'homme, de vaincre la force, non par la force, mais par la vertu. Si, pendant trois siècles, vous pouvez dire: Je crois en Dieu, père du ciel et de la terre, et en son fils unique Jésus-Christ, notre Seigneur, né du sein de la vierge Marie, qui est mort et ressuscité; si, pendant trois siècles, vous pouvez dire cela, vous serez les maîtres du terrain, parce que cette confession prévaudra. C'est ce qui est arrivé, Rome est devenue la capitale du royaume de Dieu.

« Je ne puis, Messieurs, m'empêcher, en terminant, de rappeler mes propres souvenirs, mes souvenirs personnels sur ce grand triomphe de l'ame sur la force, triomphe que j'ai touché de ma main. Un jour, quand la ferveur de ma jeunesse était dans toute sa force, le cœur tout rempli d'émotion, j'entrai par la porte Flavinienne dans cette ville de Rome qui a gouverné le monde et conquis toutes les nations. Je courus au Capitole; mais le temple de Jupiter Capitolin n'y était plus. Je descendis au Forum; la tribune aux harangues était brisée, et la voix des papes avait succédé à la voix de Cicéron et d'Hortensius. Je gravis le sentier escarpé du Palatin; les Césars étaient absents; ils n'avaient pas même laissé à la porte un gardien pour demander son nom à l'étranger curieux. Pendant que j'examinais et que je pesais en moi-même ces étranges ruines, à travers l'azur du ciel italique, j'aperçus dans le lointain un temple dont le coupole ne parut vivante et couvrir toutes les gloires dont je foulais la poussière. Je m'y acheminaï, et, au mouvement d'un peuple immense, je vis que quelque chose de grand devait se passer. Et, en effet, à l'extrémité de cette place, je vis venir de loin un vieillard, le front découvert, et qui était le successeur de tous ceux qui avaient été avant lui les vicaires du Christ. Il avait dans ses deux mains le Christ lui-même, il le présentait aux adorations, sous la forme du pain; et je vis, à mesure qu'il passait devant cette foule attentive, tous les fronts se baisser. Pas un sourire, pas une marque d'incrédulité, tous les fronts se courbaient devant cette majesté de la croix. Tout à coup un cri s'éleva et j'entendis ces mots sublimes et terribles à la fois: « *Christus venit, regnat, imperat.* » Le Christ est venu, il a l'empire, il règne; fuyez, vous qui êtes ses ennemis, car le lion de la tribu de Juda est vainqueur pour jamais: son royaume est établi, c'est le royaume des ames, le royaume de la justice, de la liberté, le royaume des saints.

« Fuyez donc, Messieurs, si vous n'adorez pas, car il n'y a pas d'autre position à prendre que celle d'adorer ou de fuir, en baissant encore la tête!

Canada.

QUÉBEC, 11 FEVRIER, 1847.

D'après des lettres récentes de Montréal il serait à moins qu'ici question d'élections générales; on n'y paraissait pas croire à une dissolution.

L'arrivée de la maille d'Halifax a été retardée par une forte chute de neige. La législature de la Nouvelle-Ecosse, sur la proposition du gouvernement, a voté un millier de livres pour soulager la misère des habitants de l'Irlande et des Montagnards d'Ecosse. Une assemblée publique a eu lieu dans le même but à Saint Jean du Nouveau-Brunswick. Nous espérons que l'assemblée de vendredi, convoquée pour la même fin par Son Honneur le maire de Québec sera nombreuse et que la ville de Québec, tout en payant la dette de la reconnaissance, soutiendra dignement son caractère habituel de sympathique générosité, pour toutes les souffrances humaines.

La question de l'union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord se discute dans la presse des provinces inférieures, et cette union y est accueillie favorablement.

Le *British possession bill*, autorisant les législatures coloniales à rappeler les droits différentiels, a été référé à un comité spécial par l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse sur la proposition du procureur-général, qui a parlé en même temps de se consulter avec les sœurs provinces. La question des bureaux de postes a aussi été référée à un comité spécial.

Nous approuvons fort la manière dont M. Stuart a cru devoir apprendre au conseil de ville que ses importants devoirs comme maire étaient arrivés à leur terme. Cet exposé de la situation financière de la ville était surtout désirable et dé-irée; et il n'était pas mauvais de donner, comme il l'a fait, un aperçu des plus importantes améliorations effectuées durant les derniers douze mois, ainsi que de celles qui sont en contemplation pour l'année courante. M. Stuart est évidemment un homme de progrès, et, s'il continue à diriger ses efforts dans la même voie, nul doute qu'en sa qualité de premier citoyen il exercera une salutaire influence sur le bien-être et la prospérité de cette ville à laquelle des améliorations de tout genre viennent s'offrir en foule. Croyons avec lui que la construction du chemin de fer entre Halifax et Québec est une réalité dans un très prochain avenir. Certainement, que le chemin de fer, le télégraphe électrique, l'éclairage au gaz, l'alimentation d'une eau pure et abondante pour toute la ville, et la construction de docks dans la rivière Saint Charles, ajoutés à la libre navigation du Saint-Laurent, sont des améliorations qui feront de Québec une grande et puissante ville commerciale, comme il est aujourd'hui le rempart militaire derrière lequel s'abrite la puissance anglaise dans le Nouveau Monde; ces améliorations feront de Québec l'entrepôt commercial de l'Amérique anglaise, il n'en faut pas douter. Si l'union des provinces britanniques sur ce continent n'avait pas lieu avant qu'elles s'effectuent, il est sûr qu'elles amèneront cette union.

Nous donnons la traduction de la partie la plus saillante du rapport de Son Honneur le maire, et le résumé du reste. Il est satisfaisant de voir que la dette de la ville tend à décroître; espérons que d'autres calamités comme celles du 28 mai et du 28 juin, ne viendront pas l'augmenter démesurément.

"Le rapport du maire pour l'année finissant le 1er février 1847, au conseil de la cité de Québec.

"Messieurs, — Les pouvoirs du maire qui m'ont été conférés, devant expirer avec le présent mois, et comme, outre les affaires ordinaires, des matières qui intéressent essentiellement la ville, matières auxquelles le conseil a dévoué sa plus sérieuse attention durant l'année dernière, il est de mon devoir d'en faire rapport avant de laisser ce fauteuil et d'aller vers le quartier que j'ai l'honneur de représenter.

"Au commencement et durant le cours de l'année, jusque très-récemment, les finances de la cité ont été dans un état qui a causé des embarras très-sérieux. Aussi tard que le 1er octobre, le passif de la corporation, indépendamment de ce qui était dû sur bons de la cité (*debentures*), s'élevait à la somme de £18,000, laquelle, avec une somme additionnelle de £2,500, est devenue exigible le 1er de ce mois (de janvier), le tout formant celle de £20,500, que le conseil était alors appelé à payer sans avoir de fonds à sa disposition ni pouvoir émettre de bons à cet effet. Mais heureusement il a été récemment pris, avec la banque à laquelle il était dû sur billets de la corporation £18,000, un arrangement dont la substance est qu'à ces billets ont été substitués des bons à long terme (*debentures*). Ces bons ont été répartis sur un espace de temps considérable, de manière à ce qu'ils puissent être facilement payés par la corporation, au fur et à mesure de leur échéance. Les embarras auxquels le conseil a eu ainsi à faire face doivent s'attribuer à un usage adopté peu après son organisation; je veux parler de celui de donner des billets promissoires payables à de courtes périodes, au lieu de bons à long terme, et en sommes que les revenus de la cité lui permettraient de racheter. Cet usage, comme on pouvait s'y attendre, a donné lieu à une accumulation de papier que le conseil a été appelé à racheter après un avis donné peu de temps d'avance. On y eut recours pour suppléer à une grande portion des revenus de la cité, qui n'avait pas été recouvrée par suite d'une diversité d'opinions dans le conseil quant à son pouvoir de taxer, et l'on y persista parce que c'était un moyen facile de se procurer de l'argent pour des améliorations locales. Il faut espérer que l'arrangement auquel je viens de faire allusion a mis fin pour toujours à cet usage, et je puis dire maintenant que la dette de la cité, avec la règle posée pour sa liquidation, est comme suit :

Bons à échoir le 1er janvier 1848,	£2500
" " " " " "	1849, 2200
" " " " " "	1850, 4500
" " " " " "	1851, 3700
" " " " " "	1852, 3000
" " " " " "	1853, 3000
" " " " " "	1854, 3000
" " " " " "	1855, 3000
" " " " " "	1856, 3000
" " " " " "	1857, 3000
" " " " " "	1858, 600

La dette civique est de £31,500

Le revenu annuel est de £18,000
La dépense annuelle de 10,000

Ce qui lui est annuellement, pour l'extinction de la dette et le paiement des intérêts, £ 5,000

Ce nous est une grande satisfaction de voir que non-seulement la dette de la cité n'a pas été augmentée cette année, mais encore qu'elle a été réduite au chiffre indiqué ci-dessus, par un paiement de £2000 fait au commencement du présent mois, temps auquel les intérêts dus sur la somme totale pour les six mois précédents ont été aussi payés. Il faut observer encore qu'une somme considérable a été dépensée, dans le cours de l'année, à paver les rues en bois et les améliorer.

"Mon attention a été fréquemment appelée sur l'état des comptes de la corporation, et sur la manière dont ils sont tenus; c'est un sujet extrêmement propre à fixer l'attention du comité des finances durant l'année qui va commencer. Ce comité, il est à espérer, recommandera un système propre à faire connaître hebdomadairement l'état des dépenses et des recettes de la ville. Un état hebdomadaire, est plus propre à mettre chaque membre du conseil en position de remplir la charge qui lui a été confiée.

Il y a une demande à laquelle il n'a pas encore été satisfait; c'est celle de la somme payable annuellement par la corporation pour les écoles. Il faut observer que c'est une dette qui n'a jamais été contractée par la législature qui lui a imposé l'obligation de la payer. La législature a, d'un autre côté, conféré à la cité un droit au fonds provenant des licences d'aubergistes concédées dans ses limites; choses qui équivalent à peu près l'une à l'autre. Quoiqu'il y ait des obligations de la cité aient pu empêcher le paiement de la somme destinée, aux écoles, je crois exprimer les sentiments du conseil en disant qu' aussitôt que l'exécuteur aura fait sortir du coffre public la somme qu'il retient maintenant à cette corporation, les services des maîtres d'école ne resteront pas plus long-temps non-rémunérés."

Le maire s'étend ensuite très au long sur les graves inconvénients et les pertes considérables de pas moins de £800 à 900 causés par le mode inefficace par lequel la loi veut que les cotisations ou amendes soient prélevées sur ceux qui enfreignent les règlements de la corporation; il suggère d'établir une cour du maire, comme à Montréal, qui jugera sommairement et sans frais considérables à l'avantage de la corporation et des personnes poursuivies, ou tout autre mode ayant le même effet. Il est très certain, dans tous les cas, que le système actuel par lequel les cotisations et les amendes sont prélevées, est plutôt une nuisance qu'un moyen d'atteindre un but utile. Les questions de formes et les frais de poursuites actuels ôtent envie à la corporation d'exiger la mise en force de ses règlements.

M. Stuart informe ensuite que la corporation s'est occupée d'obtenir du gouvernement civil la place du Palais, qui est, dit-il, maintenant une nuisance publique, et qui, mise à la disposition de la corporation, peut devenir une grande source de revenus pour la ville. Le gouvernement militaire est intervenu par une réclamation dans cette cession; mais on espère que la question se règlera à l'avantage de la ville.

"La corporation a également demandé la cession des grèves de la rivière Saint-Charles, connues sous le nom de la *batterie de Beauport*. Cette demande a été principalement faite pour empêcher cette propriété importante qui plus tard pourra être d'une grande valeur pour la ville, de tomber entre les mains d'une société de fonds souscrit. L'objet de la corporation a été atteint en autant que le gouvernement a déclaré son intention de n'accorder aucune donation de cette sorte. Ces grèves seront explorées sous le contrôle de l'autorité publique le printemps prochain, et on y médite des améliorations pour l'avantage du commerce croissant de cette ville, lorsqu'on aura ouvert le canal St. Laurent. Si le gouvernement ne jugeait pas à propos de confier cette propriété à la ville, elle doit être confiée à des commissaires du Havre, pour le bien définitif de la ville."

On a également demandé le contrôle du Cul-de-Sac, mais on n'a pas encore eu de réponse.

Durant l'année qui vient de finir, la corporation s'est occupée d'alimenter la ville d'eau et de l'éclairer au moyen du gaz. Si ces deux améliorations ne sont pas encore effectuées, du moins il y a beaucoup de pas de faits dans cette voie. Le maire conseille de faire quelques sacrifices d'argent pour l'obtention de ces améliorations, sacrifices qui, dit-il, seront amplement compensés par les grands avantages et les grands revenus qu'en retirera la ville.

M. Stuart termine en exprimant des espérances consolantes pour l'avenir de Québec en présence du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax.

Vingt-sept sur quarante des habitants de St. Germain et de St. Anselme amenés devant la cour criminelle sous l'accusation d'émeute et rassemblement illégal ont été trouvés coupables. M. le sol-général Taschereau ayant déclaré que l'intention de la couronne n'était pas d'insister sur une punition sévère, mais plutôt de faire comprendre que la loi des écoles était en force, la cour est égard à ces représentations, et condamna MM. Paul Baquet dit Lamontagne, Louis Bernard et Gervais Labréque, les chefs réputés de l'émeute, à £5 d'amende chacun, tandis que les vingt-quatre autres n'ont payé chacun que la moitié de cette somme, c'est-à-dire £2 10. Il est plus que probable que ceux qui ont excité ces malheureux à la violence, ne paieront pas pour eux ce qu'ils va leur coûter.

Le greffier de la cité, M. Garneau, étant malade, M. Maguire, faisant fonction de maire, informa lundi le conseil qu'il avait, conformément à la 23e clause de l'acte 8 Vict., s. 60, nommé M. Félix Glackemeyer, député-greffier durant la maladie de M. Garneau, et sur motion de M. Belleau, secondée par M. Hall, cette nomination fut approuvée.

Nous voyons annoncée dans les journaux de cette ville la publication prochaine d'un journal intitulé: *The Morning Chronicle*, par MM. Middleton et Saint-Michel, depuis longues années à l'emploi de M. Neilson. Cette feuille qui s'annonce comme devant professer des principes politiques conservateurs, mais en dehors de toutes partialités et de toute soromonie, sera spécialement et principalement dédiée aux intérêts commerciaux et maritimes: le *Morning Chronicle* sortira le matin à dix heures, sous les jours en été, et tous les deux jours en hiver.

Adresse à M. le docteur J. Landry, par les Etudiants en médecine de Québec, à l'occasion de sa sortie de l'Hôpital de Marine:

Monsieur, Votre départ de parmi nous nous intéresse trop, pour que nous demeurions muets. Il nous est doux de vous parler dans toute la sincérité de notre cœur, en vous disant de saintes paroles de pure et éternelle reconnaissance. Les jours que vous avez passés au milieu de nous, ont été trop rapides, pour ne pas les regretter; ils ont été trop précieux, pour ne pas vous en remercier de toute la puissance de notre âme.

C'est cependant pour vous, au milieu de nos regrets, une douce consolation de penser, que nous vous retrouverons encore près de nous tous. Il y eut grande joie en nos âmes dans ce jour où l'on vous vit, Monsieur, planter votre tente au sein de notre ville; car une haute place, si haute que nul n'avait osé y monter, était alors vacante.

Hier, hier, est entré en nos salles un jeune professeur, habile et d'une capacité comme rare s'est vu... déjà la gloire lui souriait comme l'on sourit à un bien aimé... Mais, hélas! ce matin nous l'avons attendu... il n'est pas entré... Alors ayant regardé devant nous, nous avons aperçu, en haut, quelque chose qui était brillant comme un rayon du soleil et doux comme le son touchant d'une harpe: C'était la gloire pleurante sur la tombe d'un jeune professeur.

Monsieur, vous êtes son digne successeur, en vous asseyant sur le siège où il aimait à s'asseoir, il ne s'est trouvé aucun vide. Nous sommes fiers de l'avouer devant tous. Continuer, conserver en notre cité une école canadienne d'Anatomie, oh! c'était là une belle pensée! c'est un grand acte de patriotisme! c'est ce que vous avez fait, Monsieur. En notre nom, comme élèves, comme citoyens, nous vous en remercions aujourd'hui, et nous le faisons avec d'autant plus de mérite, que nous savons que, pour remplir ce digne but, vous avez détourné votre esprit d'un espoir de fortune qui vous souriait plus promptement ailleurs. Il est donc bien beau, bien grand, le sentiment qui vous a fait dire alors: L'honneur national avant tout.

Il est en votre jeune ville, nous sentons deux plaisir en le disant, des vieux athlètes qui ont détaché plus d'une couronne au front de l'étranger: sous les blancs cheveux et la rouge perruque est encore là, vivace, la grande pensée qui donne la victoire; mais soit par goût, soit par indifférence, ces hommes éminents, nous parlons ici avec regret, sont trop avares de leur science comme de leur patriotisme. Il est mal à un citoyen de rester sourd à la parole de la patrie et de la gloire de la nation... Mais vous voilà, Monsieur, ... et c'est assez.

Québec qui nous entend, Québec verra plus tard la preuve de ce que nous disons en ce moment; qu'il conserve, en sa mémoire, souvenance de nos paroles et l'avenir nous jugera... mais pourquoi attendre si longtemps? Déjà, Monsieur, votre habileté, nous sommes heureux, de le dire, comme oculiste, compte plus d'un succès, oui, plus d'un œil déjà vous rend grâce pour le grand bonheur de pouvoir se faire doux à volonté.

Nous souhaitons donc que le public comprenne combien nous di-sons vrai, nous qui vous connaissons en proclamant votre capacité et votre savoir dans toutes branches de la médecine, et surtout dans l'art de la Chirurgie. Tous ceux qui nous entendent, nous comprendront facilement, s'ils considèrent ce que peut acquies un homme, désireux de science livré pendant sept années à une étude journalière et à une observation assidue dans un Hôpital, l'un des plus importants du Canada, pour ne pas dire de l'Amérique. Ce qu'un tel homme peut ainsi acquies vous l'avez acquis, Monsieur, et l'on peut dire au-delà.

Aujourd'hui est arrivée l'heure où doit vous être offerte la juste récompense de ces mérites et de vos longues fructueuses études. Cette juste récompense, nous la voyons, Monsieur, dans nos voix réunies de gratitude, mais bien plus encore dans l'encouragement d'hommes qui sauront vous connaître.

Allez donc, Monsieur, vous ressouvant toujours de nos paroles de reconnaissance: notre pensée, comme nos vœux et nos vœux, vous accompagnera tout le long de la route. Peut-être n'est-il pas éloigné ce temps où, le cœur joyeux, vous redirez dans des jours de prospérité et de bonheur: Il m'est bon d'avoir dressé ma tente parmi ceux qui m'aiment.

On lit dans le *Franco-Américain*:

"Le général Taylor. — L'orage que nous avions prévu a fondu sur le général Taylor. Le président vient de remettre en vigueur un règlement qui date de 1825, et qui prononce la destitution de tout officier qui écrira des lettres particulières et des rapports relatifs aux marches et aux opérations militaires.

"Cette mesure va droit à l'adresse du général Taylor, et quelque partisan que nous soyons du général en chef américain, nous ne pouvons qu'approuver la leçon de discrétion, qui lui a été donnée. Le général Taylor est moins à blâmer assurément que le général Gaines qui a livré sa lettre à la publicité, mais on peut lui reprocher de s'être confié trop imprudemment à un ami de la discrétion duquel il n'était pas sûr. Certainement personne ne crut voir dans le règlement remis en vigueur, une défense aux officiers d'écrire des lettres aux journaux; c'est une erreur; il leur est défendu d'exposer les plans et les opérations à venir, mais rien n'empêche qu'ils rapportent les faits acquis; comment d'ailleurs constater le délit, la source des correspondances étant soigneusement cachée? Une prohibition si facile à éluder n'est plus une prohibition.

"Nous avons entendu quelques uns de nos confrères se récrier contre la sévérité du règlement ressuscité par M. Polk. Qu'auraient-ils donc dit si, comme le maréchal Soul dans sa trop fameuse circulaire, le président avait interdit aux officiers et aux soldats de l'armée toute publication touchant au service militaire, ne s'agirait-il que de discuter l'opportunité pour la troupe de porter des pantalons avec ou sans sous-pieds?"

On verra par nos colonnes d'annonces que M. le Dr. Bardy, après une absence d'une année, vient de nouveau s'établir au faubourg St. Roch, après avoir fait l'acquisition de la belle maison, maintenant occupée par M. Isaac Dorion, située dans la rue St. Valier. Nous souhaitons à l'habile docteur tout le succès que méritent ses talents.

Extraits divers.

DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS FRANÇAIS.

Un supplément du *Moniteur algérien* fait connaître la délivrance de M. de Cognord et de ses compagnons d'infortune, et publie sur ce sujet des détails qui seront lus avec intérêt.

C'est par une lettre reçue du gouverneur du président espagnol de Melilla, et au moment où l'on négociait l'échange, que l'on a appris la possibilité d'obtenir la liberté de nos compatriotes au moyen d'un sacrifice d'argent. M. Durande, enseigne de vaisseau, fut chargé de la négociation.

"M. Durande, arrivé à Melilla le 25 novembre, à dix heures du soir, y trouva une lettre de M. de Cognord, datée du 15, et d'après laquelle on pouvait se flatter que, d'un moment à l'autre, les prisonniers apparaîtraient aux environs de la place.

"Le 25 novembre, à la pointe du jour, le talib Si-Maktar au service de l'émir, apporta une lettre par laquelle M. de Cognord faisait connaître que les prisonniers avaient passé la nuit à quatre heures de marche de Melilla, et que, dans la matinée, un grand feu allumé sur le bord de la mer désignerait le point où il faudrait se diriger.

"Le feu fut aperçu à sept heures du matin, à quatre lieux environ dans l'est de la place. Une forte chaloupe bien armée et dans laquelle montèrent MM. don Louis de Copa, adjudant de la place de Melilla, et Durande, ce dernier, déguisé, courut sans perdre de temps sur le signal. A midi et demi, un premier groupe de cavaliers, bientôt suivis d'une centaine d'autres, fut aperçu; une troupe d'environ deux cent cinquante fantassins réguliers parut ensuite; on distinguait au moyen d'une longue vue quelques uniformes français. Il n'y avait donc plus de doute, et M. Durande, au milieu d'une émotion vivement partagée par l'équipage espagnol, s'occupa des dernières mesures à prendre.

"Une barque légère apportée sur la grande chaloupe, servit à entrer en communication avec la troupe arabe. Il fut convenu qu'au préalable, l'un des prisonniers et un personnage désigné par le chef, se rendraient à bord de la chaloupe restée au large, afin d'y constater la présence de l'argent promis.

"Cet envoyé s'acquitta minutieusement de sa mission, il fut ensuite reconduit à terre et la barque ramena à bord neuf des prisonniers, plus Cada ben-Osmann, aga de la cavalerie d'Abd-el-Kader, un kodja et un domestique. Ces derniers chargés d'une mission de leur maître, servaient momentanément d'otages pour MM. le lieutenant-colonel de Cognord et d'un officier restés aux mains de la troupe jusqu'à ce que l'argent eût été livré.

"Après d'assez longs retards, qui prolongèrent jusqu'à la nuit l'anxiété de cette scène, tout fut enfin accompli. M. de Cognord, remplissant jusqu'au bout sa tâche d'honneur et de dévouement, sortit de sa cruelle captivité et rejoignit la chaloupe, qui ne put aborder à Melilla qu'à dix heures du soir."

Le *Moniteur algérien*, après avoir cité diverses circonstances déjà connues, termine ainsi:

"Ainsi sortis de captivité ces prisonniers, dont le sort inspirait à toute la France une sollicitude bien justifiée. Nous avons échappé à la nécessité pénible que l'humanité seule pouvait nous faire subir, de traiter de leur échange avec un adversaire barbare couvert du sang de trois cents de nos soldats lâchement assassinés; cet adversaire a été réduit à les vendre à un gouverneur étranger, et à laisser dans nos prisons ses plus fidèles amis. Sa conduite, déjà publiée dans une grande partie de la province d'Oran, y souleva l'indignation de tous les musulmans; nul doute que ce honteux marché ne contribue plus que la longue série de ses défaites à lui faire perdre l'affection des populations qui se sont si longtemps sacrifiées à sa cause."

Les prisonniers qui viennent de nous être rendus par Abd-el-Kader sont, comme nous l'avons dit, au nombre de onze, parmi lesquels se trouve une femme prise il y a huit ans aux portes d'Oran. Voici leurs noms:

Le lieutenant-colonel Courby de Cognord; le lieutenant Lazarée; le sous-lieutenant Thomas; le docteur Cabasse; le lieutenant Morin, du 13e léger; le maréchal des logis chef Barbat, 2e hussard; Tétard, hussard; Trotte, chasseur au 8e bataillon; Michel, du 41e de ligne; la femme Thérèse Gilles.

M. Hillier, lieutenant au 41e, est mort la veille même de la délivrance.

Cruauté de l'empereur Nicolas. — Voici un nouvel exemple de l'abominable cruauté de l'empereur Nicolas:

"Un jeune homme de Varsovie avait été arrêté et conduit à la citadelle; il y fut tellement maltraité qu'en peu de temps il fut atteint d'une maladie de poitrine qui ne laissait plus d'espoir de le sauver. On résolut alors de le rendre à sa famille, et deux ou trois jours avant sa liberté, on permit à sa fiancée de venir le visiter. Au moment où celle-ci le quittait le prisonnier lui dit à l'oreille: "Fais brûler ma robe de chambre." Ces paroles furent malheureusement entendues par le geôlier, et, au sortir de la prison, la jeune fille fut saisie, garrotée, plongée dans un cachot et livrée aux tortures pour avoir d'elle où était la robe de chambre. Les bourreaux se jassèrent avant la victime, qui fut rendue à sa famille, mais tellement mutilée, qu'elle mourut au bout de peu jours. Son fiancé mourut le lendemain. Les funérailles des deux jeunes gens eurent lieu le même jour à la même heure, dans la même église. Jamais la population n'avait été si nombreuse ni si émue qu'à ce triste convoi, et les draps mortuaires qui avaient recouvert leurs cercueils furent saisis par la foule et partagés en milliers de morceaux; chacun voulait avoir une relique de ces deux martyrs du patriotisme."

Un gouvernement qui se permet de pareilles atrocités, ne devrait plus avoir le droit de compter en Europe. Voué à l'exécration des peuples, il devrait être mis au ban des nations; tout rapport avec lui et ses agens devrait être interdit, et, à défaut d'autres moyens, la réprobation universelle manifestée par un acte éclatant, devrait venger l'humanité qu'il outrage!

Plusieurs tapisseries de la plus grande beauté, destinées à être exposées au musée de Cluny, viennent d'être achetées à Arras pour le compte du ministère de l'intérieur, au prix de 60,000 fr. Ces merveilleux échantillons de l'art français au 15e siècle, seront, sous peu de jours, soumis à l'appréciation des amateurs. Les sujets représentés sont empruntés à la Bible. Ce sont les principales actions de la vie du roi David.

AUX CORRESPONDANTS.

Nous aimerions avoir une entrevue avec l'auteur de la lettre signée F. qui nous a été adressée.

TABLEAU METEOROLOGIQUE
Tenu au Collège St. Anne.
1846.

DECEMBRE	Température.			Vents.			Convult.	Clair.	Neige.	Pluie.	Aurores Boréales.
	Haute.	Basse.	Est.	Ouest.	Var.						
1	3	4	1					1			
2	3	9									
3	11	2									
4	11	1									
5	3	6									
6	8	10									
7	7	13									
8	12	3									
9	12	1									
10	2	4									
11	3	6									
12	2	4									
13	3	5									
14	4	5									
15	3	6									
16	2	7									
17	3	8									
18	4	5									
19	2	2									
20	3	5									
21	7	8									
22	7	10									
23	5	9									
24	6	4									
25	1	8									
26	6	4									
27	1	5									
28	2	4									
29	12	14									
30	7	13									
31	2	5									

RÉSUMÉ.

Années.	Température.			Vents.			Convult.	Clair.	Neige.	Pluie.	Aurores Boréales.
	Haute.	Basse.	Est.	Ouest.	Var.						
1816	13	-14	14	14	2	9	10	12	0	1	
1818	13	-19	10	18	3	5	17	9	0	1	
1819	15	-17	13	15	3	12	15	4	2	1	
1823	14	-15	11	12	3	12	13	8	0	0	

ASSOCIATION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau de l'Association ci-dessus, jusqu'au 25 février courant pour les PO-TEAUX DE CECRE ou d'ÉPINETTE ROUGE (TAMARAC) requis pour la construction de la ligne télégraphique entre cette ville et la Rivière-du-Loup. Les dits poteaux livrables d'ici au 15 avril prochain, le long du bord du grand chemin de manière à ne point gêner le passage des voitures, depuis la Pointe-Lévi jusqu'à la Rivière-du-Loup, 20 par chaque mille, à des distances égales les uns des autres; de 26 pieds de long, droits, et n'ayant pas moins de 5 pouces ni plus de 7 pouces de diamètre au plus petit bout; avec l'écorce et les branches uniment enlevées, et les bouts sciés carrément. Les Directeurs recevront des soumissions pour toute la distance ou pour chaque paroisse séparément. On exigera des sûretés suffisantes pour la due exécution du contrat, et le paiement sera fait après le 1er mai prochain, auquel jour une personne sera envoyée de Québec pour recevoir les poteaux tout le long de la route.

Bureau de la Compagnie, }
Québec, 29 janvier 1847. }

A louer.

UNE maison en pierre à deux étages de 42 pieds français de front sur 32 de profondeur, située rue St. Valier, un peu au-delà de l'aboutissement de la rue Dorchester, avec un vaste bâtiment en arrière, occupé comme boutique de corroyeur, dépendances, une grande cour et un jardin. Le 1er étage de la maison est une tannerie bien pourvue de tout ce qui est nécessaire au métier; et le deuxième étage offre une demeure convenable pour une grande famille. S'adresser au bureau de ce journal, ou à dame

Veuve CHS. LEMIEUX.

Québec, 10 février 1847.

MONSIEUR, QUÉBEC, 8 février 1847.

NOUS soussignés prions respectueusement Votre Honneur de convoquer une ASSEMBLÉE des citoyens de Québec à la fin d'avoir au meilleur moyen de contribuer au soulagement de la DETRESSE et du DENUÈMENT qui existent actuellement en IRLANDE et dans les MONTAGNES et les ÎLES de l'ÉCOSSE.

- A Son Honneur le maire de Québec.*
- G. J. Montral, D. McCallum,
J. Jos. Archambault de Québec, W. D. Dupont,
P. F. Turgeon évêque de Sidymé, Charles Langovin,
Les révérends Ballargeon, curé d'And. Parke,
de Québec, Wm. McMahon,
P. McMahon, James Cannon,
John Cook, J. Kelly,
D. D. Geo. Mackie, H. Montgomery,
A. W. Sewell, Jas. Gilles,
J. Clugston, Wm. Walker, jr.
W. W. Moylan, Donald Fraser,
Jas. Drummond, Jer. Leaycraft,
Wm. Squires, J. M. Fraser,
Les Honorables F. W. Primrose, D. Burnet,
R. E. Carron, Duncan Patton,
Wm. Walker, P. Langlois, jr.
Henry Black, P. W. Moffatt,
John Neilson, W. Stevenson,
A. W. Cochran, Richd. Freeman,
Louis Panet, Wm. H. Jeffery,
J. M. Fraser, A. J. Mazham,
Louis Massue, Andr. Strong,
T. C. Aylwin, John Doran,
J. A. Taschereau, George Hall,
M. M. Wm. Power, Daniel McGie,
W. Price, Thomas Fraser,
J. B. Forayth, Robert Middleton,
W. K. McCord, Henry Burstall,
J. G. Irvine, Robert Shaw,
W. S. Sewell, Edward Bozer,
G. B. Faribault, John Jones,
James Dean, Denis Bogue,
John Sharples, Edward Quinn,
Chs. Gettings, Rich. Charlton,
Chs. Alley, John Young,
Chs. Sharples, Wm. Gordon,
A. C. Buchanan, Jas. Y. Harrower,
Thos. Gibb, D. Ramsay,
N. Frer, Wm. Bowes,
Richd. J. Alley, J. Clint,
Michael Connolly, Thomas D. Times,
Wm. Dawson, R. Ross,
W. J. Newton, John Gilmour,
Wm. Petry, S. Wright,
G. G. Parke, James Dinning,
James Gibb, Weston Hunt,
Peter Langlois, senr., A. Laurie,
Archd. Campbell, P. Henderson,
F. Mason, Peter Sheppard,
Hy. LeMesurier, A. Joseph,
C. W. Jones, Wm. Hennessy,
John Maguire, Denis Maguire,
J. P. Bradley, James Gibb, jr.
J. P. O'Meara, William Phillips,
W. H. Anderson, Duncan MacPherson,
W. E. Pentland, T. Wm. Loyd,
Paul Lepper, Wm. Downes,
Robert Cassels, E. G. Cannon,
Jas. F. Bradshaw, M. O'Connor,
J. Bolton, Wm. Quinn,
C. H. Gates, Thos. Murphy,
J. Micklejohn, John Lane,
Hy. Pemberton, Jos. Archer,
W. White, Pat. McGarvey,
John Porter, L. Tétu,
Hugh Murray, Louis Bilodeau,
John Kerr, Jos. Courtney,
Saml. Brown, Dr. Baillargeon,
John Turner, O. M. DeFoy,
R. P. Barrett, P. Boisseau,
E. Lane, A. A. Parant,
Jos. Tourangeau, A. B. Sirois,
T. H. Oliver, H. S. Scott,
G. Stevenson, Ronald McDonald,
John Macdougall, S. Lelièvre,
E. J. Charlton, And. Stuart,
W. Robertson, L. Fisat,
James Gillespie, Rich. Wainwright.

CONFORMEMENT à la réquisition ci-dessus, les citoyens de Québec sont priés de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville, dans l'Édifice du Parlement, VENDREDI prochain, 12 du courant, à TROIS heures.

G. OKILL STUART, Maire.

Québec, 9 février 1847.

A partir du 1er mai prochain, M. le docteur Bardy séjournera à Saint Roch de Québec, où il exercera sa profession. Son bureau sera à la maison qu'occupe actuellement M. Isaac Durion, rue St. Valier.

Québec, 10 février 1847.

Bureau de la Compagnie d'assurance du Canada contre le Feu.

Québec, 6 février 1847.

AVIS est donné par le présent qu'un DIVIDENDE ULTERIEUR DE CINQ SCHELLINGS PAR LIVRE, sur le montant des réclamations contre la Compagnie, a été déclaré et sera payable au bureau de la Compagnie en cette ville dès et après le quinze du courant.

Par ordre, DANIEL MCCALLUM, Secrétaire.

Avis public.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que toutes personnes endettées pour cotisation, arrérages de cotisation, et autres taxes, envers la corporation de la Cité de Québec, sont requises de solder de suite au bureau du sousigné, avant le PREMIER jour de MARS prochain, à défaut de quoi leurs comptes seront transportés aux mains du Procureur de la Corporation pour en forcer le paiement.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

Québec, 9 février 1847.

Banque du Peuple.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par les présentes, que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle des Actionnaires aura lieu à leur Bureau de la Banque, rue St. François Xavier, le 1er Mars prochain, à 3 heures P. M.

Par ordre, H. B. LEMOINE, Caissier.

Montréal, 29 Janvier 1847.

Banque du Peuple.

AVIS.

LES Actionnaires de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, que le SEPTIÈME VERSEMENT de DIX cent sur le Capital souscrit, est demandé et sera payable le et après le 1er Mars prochain.

Par ordre, H. B. LEMOINE, Caissier.

Montréal, 29 Janvier 1847.

La Chimie Agricole

Mise à la portée de tout le Monde.

OUVRAGE TRÈS SIMPLIFIÉ, A L'USAGE DES AGRICULTEURS CANADIENS ET PARTICULIÈREMENT DES ÉCOLES

ELEMENTAIRES.

PAR N. AUBIN.

UN volume de 120 pages in-18, très compact et dans lequel sont accumulés de nombreux renseignements utiles à chacun.

Cet ouvrage est maintenant à VENDRE à la Librairie Canadienne et ch. z. l. propriétaire sousigné.

Prix en détail, TRENTE SOUS; en gros, 12 chelins la douzaine.

Wm. RUTHVEN, 27, Rue St. Ursule.

Québec, 4 février 1847.

AVIS.

EST donné par le présent que les soussignés demanderont au Parlement, à sa prochaine session, pour eux-mêmes et pour d'autres, un Acte les incorporant comme Compagnie d'Actionnaires à l'effet de construire une Ligne de Télégraphe Électrique de la frontière de la Province du Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec, avec pouvoir d'étendre la dite Ligne jusqu'à Montréal, sous le nom d'ASSOCIATION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.

G. O. STUART, Président, EDWARD BOXER, CHRISTIAN WURTELE, H. J. NOAD, J. JONES, P. LANGLOIS, jr., R. E. CARON, ALEX. GILLESPIE.

Québec, 28 janvier 1846.

Department des Terres de la Couronne.

Montréal, 29 Janvier 1847.

Locaux pour fins de Miner sur les Lacs Huron et Supérieur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les parties auxquelles ont été assignés des LOCAUX (Locations) pour l'exploration des Mines, ou qui ont fait des demandes pour des étendues disponibles, sont requises de payer à ce bureau le ou avant le 28 Février, 1847, le dépôt de \$150 courant, auquel il est fait allusion dans la Gazette du 7 Novembre dernier.

Les personnes faisant défaut de payer le montant requis par le présent, seront censées avoir abandonnées leurs réclamations aux étendues de terre qu'elles auront demandées, et elles seront considérées comme étant en disponibilité, et accordées aux parties qui se conformeront aux règlements établis.

A l'égard des demandes faites à compter de cette date, il doit être entendu qu'un dépôt de \$150 devra être fait lorsque la demande sera faite et mise de record, mais qu'il sera remis à celui qui fera la demande si quelques circonstances empêchant que le local (location) put lui être accordé, et de la même manière il sera approprié comme partie du premier installement d'après le 1er article de l'avis public du 7 Novembre dernier.

D. B. PAPINEAU, Commissaire des Terres.

Trois insertions mensuelles dans les mêmes papiers-nouvelles qui ont publié l'avis du 7 Novembre — Toronto — British Canadian and British Colonist; London Enquirer, Hamilton Gazette, Kingston Chronicle and Gazette, Niagara Chronicle, Chatham Western Herald, Guelph Advertiser. Montréal — Canada Gazette, Montreal Gazette, Montreal Herald, La Minerve, Morning Courier, L'Aurore des Canadas et Times. Québec — (Old) Quebec Gazette, Le Canadien, Quebec Mercury et Journal de Québec. Trois-Rivières — Gazette des Trois-Rivières, dans leurs langues respectives.

DEBENTURES PUBLIQUES

A VENDRE.

LES personnes qui désirent placer de l'argent au taux d'intérêt légal de la province, ont maintenant l'occasion de le faire en sommes à leur commodité, en s'adressant à cette Banque.

Banque de Québec, 4 février 1847.

CORPORATION DE QUÉBEC.

JARDINIERS DEMANDÉS.

HÔTEL DE VILLE, HÔTEL DU PARLEMENT.

Québec, 23 Janvier 1847.

DES soumissions scachetées seront reçues par le greffier de la cité d'ici au 16 Février prochain, à 3 heures, P. M., de ceux qui voudraient affermer pour un an, conjointement ou séparément les deux jardins du gouvernement, situés à la Haute-Ville, et connus sous le nom du Jardin du fort et de Jardin du monument.

Le fermier sera obligé de tenir les allées avec propreté et en bon ordre.

De faire et entretenir une plate-bande de fleurs de chaque côté des allées.

D'entretenir en bon état tous les arbres, arbustes, et autres plantes qui sont maintenant dans les dits jardins sans pouvoir en enlever aucun.

De permettre au public de visiter le jardin du monument à telles heures et sous telles restrictions qui seront ci-après déterminées par la Corporation.

Les soumissionnaires sont requis de fournir des certificats de capacité et de bonne conduite.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 14 novembre, 1846.

AYANT plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ajouter à l'agence d'Andrew Ross, écuyer, de Frampton, les divers townships qui étaient ci-devant sous celle de William Pozzer, écuyer, démissionnaire;

Avis public est par le présent donné que l'agence du dit Andrew Ross, ainsi augmentée, comprend maintenant les townships suivants dans le Bas-Canada, savoir: Buckland, Cranbourne, Frampton, Jersey, Linière, Marlow, Stanley, Standon, et son augmentation, Ware et Watford.

À être publié une fois par semaine, pendant trois semaines, dans le Quebec Gazette, Le Canadien, le Quebec Mercury, et le Journal de Québec, en leur langue respective.

La Compagnie d'Assurance de Montreal contre le Feu,

CAPITAL

£200,000,

ASSURE les propriétés contre les risques d'Incendie à des "taux modérés de Prime," à son Bureau, dans l'Édifice du Parlement.

Québec, 2 janvier, 1847.

A VENDRE.

UN prix réduit, un superbe Piano, de la manufacture de Broadwood et fils.

S'adresser à ce bureau.

Québec, 31 d'embre 1846.

LE Dr. JEAN LANDRY, ex-Chirurgien interne

de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue St. Ursule, No. 44, près de la rue St. Jean.

Québec, 12 janvier 1847.

THE QUEBEC DIRECTORY.

N^o. 2.

(Almanach des Adresses, pour 1847-8)

ÉDANT à des sollicitations réitérées, le soussigné se propose de continuer la publication du Quebec Directory pour l'été prochain.

Rien ne sera négligé pour rendre cet ouvrage non seulement utile, mais nécessaire à l'homme de profession, au marchand et à tous les hommes d'affaires intelligents de la cité, dont l'encouragement, comme souscripteurs au numéro qui va paraître, est respectueusement sollicité.

Des cartes d'affaires seront insérées dans le Directory à un prix raisonnable.

Le Guide de l'Étranger dans la ville et les environs avec deux Cartes gravées sur cuivre, sera publié séparément. Le prix de souscription pour le Directory sera de cinq chellins.

ALFRED HAWKINS, Mount Pleasant, Québec.

N. B.—Le compilateur fera une tournée pour prendre le noms, et une liste de souscription sera prochainement déposée au bureau du Canadien.

Québec, 28 janvier 1847.

MAGASINS A LOUER DANS LA RUE CRAIG.

DEUX grands et superbes magasins, avec logements spacieux et dans le meilleur ordre possible, l'un occupé maintenant par M. R. Chambers, et l'autre par M. Ross. On pourra louer une partie de la maison à part.

Aussi une jolie maison à deux étages sur la rue du Roi, voisine de la première, et dans un poste avantageux. S'adresser au

DR. ROUSSEAU. Québec, 4 février 1847.

Manuel de la Société de Temperance CHINIQUY.

Seul dépôt pour le district de Québec, chez Augustin Côté & Cie., Imprimeurs-libraires, près l'Archevêché.

Prix en gros, 1s.; en détail, 1s. 3d.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE.

Esquisse de la VIE et des TRAVAUX apostoliques de

A vendre chez AUGUSTIN Côté & cie. MGR. FRANCOIS-XAVIER LAVAL-MONTMORENCY, Et Chez MM. J. & O. CRÉMAZIE, Rue Ste. Famille.

PRÈS L'ARCHEVÊCHÉ.

PREMIER ÉVÊQUE DU CANADA

1 vol. de 150 pages in-8, avec Portrait.

Cette Esquisse de la vie de Mgr de Laval-Montmorency, annoncée dans le Journal comme devant paraître de bonne heure l'été dernier, a été retardée jusqu'à ce jour à cause du mauvais état dans lequel nous étai parvenu après quatre mois de retard le beau portrait qui doit lui servir de frontispice: il nous a fallu commander un nouveau tirage de ce portrait.

Tout le monde aimera à lire la vie de celui qui fut le premier évêque du Canada et dont le nom a acquis un nouvel éclat de la discussion récente dont il a été l'objet. Les faits qui y sont relatés, sont d'une exactitude à toute épreuve, du moins si l'on en croit les documents authentiques qui lui servent comme d'appendice et qui exciteront beaucoup la curiosité du lecteur. Les luttes de Mgr de Laval avec les gouverneurs du Canada, sa puissante influence auprès de la cour de France, en ont fait un caractère historique sous le double rapport religieux et politique, et à ce double titre sa vie est intéressante à lire.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commerce, ou pour ouvrir quelque chemin de Barrrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges excelsifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

RÉSOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

RÉSOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi en même temps et de la même manière un Avis, notifiant les taxes qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant, si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

RÉSOLU, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège excelsif, et les procédures et relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £30 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

MEM.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue; aucune Pétition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publiés en langues Anglaise et Française, dans le Canada Gazette et la Gazette officielle de Québec; en langue Anglaise dans la Gazette officielle de Toronto, et en langue Française dans le Le Canadien, La Minerve, L'Aurore des Canadas et le Journal de Québec, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. NOTICE.

La Revue de Législation et de Jurisprudence, qui a éprouvé quelque retard dans sa publication en conséquence de nouveaux arrangements, va reparaitre sous peu de jours, et continuera de se publier à Québec mensuellement. La forme et le fonds de l'ouvrage seront pour l'avenir ce qu'ils ont été pour l'année expirée: la Revue en changeant de propriétaires n'en sera pas moins la continuation de l'œuvre entreprise par ses premiers éditeurs. Afin de ne point laisser de lacunes, ils donneront les livraisons d'Octobre, de Novembre et de Décembre qui devaient commencer la seconde année de son existence, et tâcheront, soit en donnant un numéro plus volumineux, soit en publiant plus souvent, de regagner l'arriéré. Toutefois ils s'engagent de donner d'ici au premier d'Octobre prochain douze livraisons de quarante deux pages chaque, ou en tout cinq cents pages au moins.

Ils comptent pour la perfection de l'œuvre sur la collaboration des membres du Barreau en particulier, et encore sur celle des hommes instruits, ou qui appartiennent aux professions libérales. Ils espèrent, que nonobstant ses imperfections, la Revue est une entreprise d'une telle utilité et calculée à exercer une telle influence sur la jurisprudence du Pays, qu'elle devra compter sur l'encouragement de toutes les professions, de toutes les industries, de tous les hommes instruits, de tous les hommes d'affaires. Ils invitent spécialement ceux qui ont contribué des articles au premier volume, les anonymes Q.—R. M. K.—M.—L. H. L.—J. U. B.—S. C. M.—F. G. J.—F.—J. H.—et autres à ne pas leur faire défaut. Le titre de l'ouvrage et les listes d'abonnements ont été cédés par M. LOUIS O. LE TOURNEUR, qui en était ci-devant propriétaire, à MM. LELIEVRE et ANGERS, Avocats de Québec, qui continueront d'être les seuls éditeurs et propriétaires de la Revue. Elle sera imprimée à l'atelier de MM. A. CORÉ et Cie, propriétaires du Journal de Québec, et sera expédiée par la poste aux abonnés. Les termes d'abonnement sont les mêmes que ceux de la première année.

Les abonnés du District de Québec qui doivent encore l'abonnement de l'année 45—46 sont priés d'en transmettre le montant sans délai à MM. LELIEVRE et ANGERS, avocats, Québec.

PROSPECTUS D'UNE NOUVELLE EDITION DE L'ESSAI D'ANALYSES GRAMMATICALES, suivant les principes de L'ABBÉ GIRARD.

EN publiant le prospectus d'une nouvelle édition de mon Essai d'Analyses grammaticales, je dois indiquer les additions que j'y fais. J'ajoute quelques questions sur la proposition grammaticale. Ces questions sont le résultat d'une dissertation que j'ai dernièrement composée, dans laquelle, en remontant à l'origine de toutes les langues, je démontre la vérité de la division de la proposition en deux parties, le sujet et l'attribut. On sait que le verbe seul peut former un attribut, quand sa signification suffit aux besoins de l'expression. Mais quand l'attribut est composé, le verbe en fait toujours la principale partie. Alors, il est assisté de mots ou de groupes de mots. Ici surgit la question de savoir s'il on peut distinguer ces mots et ces groupes de mots par des dénominations caractéristiques des services qu'ils rendent ainsi au verbe. Les grammairiens, qui sont généralement en usage dans nos institutions, ne font pas cette distinction. Mais les principes de l'abbé Girard nous fournissent ces dénominations; et j'en prove la vérité, en scrutant la nature des choses, comme j'ai fait pour la démonstration de la division de la proposition. De plus je constate que les plus longs discours ne sont que des séries de propositions et de membres de phrases. Par ce moyen l'exposé au grand jour, toutes les absurdités des vieilles routines, qui rendent si difficile l'étude de la langue française; et pourtant cette étude est la clef de toutes les connaissances utiles à la jeunesse canadienne. Enfin je suggère un moyen facile de rapprocher les anciennes méthodes de la mienne, qui est fondée sur les principes de l'abbé Girard. Ce moyen consiste tout simplement en l'adoption de l'objectif et du terminatif, deux des dénominations dont nous venons de parler, mais qui sont presque universellement omises dans les grammaires que l'on enseigne dans nos maisons d'éducation. Cependant cette première dénomination qui désigne l'objet du verbe, (l'accusatif du latin), et qui est répétée, après le sujet et le verbe, le membre le plus culminant de la phrase, était connue du temps du Père Buffier, et l'est encore de presque tous les grammairiens anglais: ce qui annonce, chez les grammairiens français, un pas rétrograde, très-désespérant pour les amis du progrès de l'instruction en général. J'ai donc cru que je devais aussi insérer cette dissertation dans cette nouvelle édition.

De plus j'augmente cet ouvrage des dix règles du régime constructif par l'abbé Girard. Ces règles qui contiennent la base la plus solide de la syntaxe, et s'appliquent à tous les grammairiens français, un pas rétrograde, très-désespérant pour les amis du progrès de l'instruction en général. J'ai donc cru que je devais aussi insérer cette dissertation dans cette nouvelle édition.

Cette édition formera un volume in-12 d'environ 70 pages. Je la fais imprimer pour mon compte jusqu'à un certain nombre d'exemplaires. Si quelques instituteurs désirent faire usage de ma méthode, ils feront bien de s'arranger d'avance avec MM. les propriétaires du JOURNAL DE QUÉBEC, lesquels, j'en suis certain, n'exigeront que les prix les plus modérés.

A. BERTHELOT.

Québec, 30 septembre 1846

ALMANAC

des affaires.

BUREAU D'AVOCAT.

J. M. HUDON, avocat, a établi son Bureau chez D. Ross, écuyer, rue St. Louis, porte voisine de l'Honorable R. E. Caron. Québec, 22 octobre 1846.

AURÉLE PLAMONDON, avocat, tient son Bureau dans l'étude de Jas. George Baird, éc., à l'enclosure des rues Des Jardins et St. Louis. Québec, 24 octobre 1846.

T. FOURNIER, avocat, a établi son étude au no. 7, rue Haldimand, près de la cour. Québec, 9 octobre 1846.

G. TALBOT, avocat, a établi son bureau en la demeure de M. W. Thom, Instituteur, rue St. Angèle, No. 6, près la résidence de M. Poyer. Québec, 29 septembre 1846.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice. **J. P. RHEAUME**, Avocat et procureur. Québec, 19 mai 1846.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon. **PIERRE GAUVREA**, Architecte. Québec, 4 juillet 1845.

JOS. LAURIN, NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul. Québec, 5 mai 1846.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph. **Jos. LEFEBVRE** 2 Juin 1845.

J. BRE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, St. Roch. Québec, 16 mai 1846.

A. Bélanger, NOTAIRE, SAINT ROCH DE QUÉBEC, No. 5, Rue Belair,

"Office ouverte depuis 4 heures jusqu'à 9 heures, P. M."

Residence du Dr. Hubert.

Le Dr. HUBERT a établi son bureau dans le Faubourg St. Roch, chez M. F. Drolet, rue de la Reine. No. 15, seconde porte du coin de la rue du Pont Québec, 8 septembre 1846.

Le DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'enclosure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch. Québec, 18 avril 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le DR. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 10 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint François, no. , faubourg St. Roch, près de chez le Dr. Rousseau. Québec, 4 juin 1845.

Le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.—5 mai 1846.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 24, RUE ST. JEAN.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent. **F. O. GAUTHIER**, avocat. Québec, 5 mai 1846.

PIERRE DROUIN, meublier, chaisier, ébeniste, etc. a son atelier, no—rue des Fossés, près la rue Craig. Québec, 28 novembre 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer. 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François Québec, 10 juillet 1845.

François Barbeau, PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 29, Rue Ste. Genevieve faubourg St. Jean. Québec, 20 juin 1846.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.

WM. RUTHVEN, Re. leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Coullins, Haute-Ville.

A vendre.

A St. François de la Rivière du Sud, près le moulin farine des Dames de l'Hôpital Général, un terrain d'environ trois arpents en superficie avec les bâtiments dessus construites, lesquelles consistent en deux maisons, un hangar, une laiterie et une remise, le tout en bon ordre et pour un prix très modéré. Cet emplacement situé dans un endroit très fréquenté sur les confins des paroisses St. François et St. Pierre, serait un poste avantageux pour un commerçant. S'adresser au propriétaire M. G. Fournier, à Bécancour, ou à Québec, au soussigné, **T. FOURNIER**, Rue Haldimand, No. 7 Québec, 31 octobre 1846.



GUERISON EXTRAORDINAIRE.
D'un malade après avoir été abandonné par les Médecins de quatre des plus grands Hôpitaux de Londres.
Attestation donnée sous serment, devant le Lord Maire de Londres.
WILLIAM BROOKE messenger, demeurant No. 2, Union Street, Southwark, à Londres, prête serment et dit qu'il avait au bras gauche quinze ulcères en suppuration, et des plaies vives sur les deux jambes. En raison de ces infirmités, il fut reçu comme malade externe à "l'Hôpital Métropolitain," en Avril 1841, et il y fut soigné pendant de quatre semaines. Comme il n'éprouvait aucun soulagement, il désespéra d'y guérir, et LE DÉPOSANT alla successivement se faire traiter dans les trois Hôpitaux suivants: Hôpital de "King's College," en Mai pendant cinq semaines; Hôpital "de Guy," en Juillet, pendant six semaines; et celui de "Charing Cross," à la fin d'août, pendant quelques semaines. LE DÉPOSANT quitta ce dernier hospice dans un état pire qu'il n'était en sortant "de Guy's Hospital" après que M. BRANSBY COOPER, ainsi que d'autres médecins de l'établissement, lui eurent dit "que le seul moyen de conserver sa vie était l'amputation de son bras."
LE DÉPOSANT se rendit alors auprès du Docteur BRIGHT, médecin en chef de l'Hôpital de Guy, qui après avoir vu l'état du déposant lui dit avec bonté "Je ne puis absolument rien pour votre guérison, mais voici un demi-souverain, allez chez Mr. Holloway, et essayez de ses pilules et de son onguent; j'ai été témoin en plusieurs circonstances des effets merveilleux qu'ils ont produits dans des cas désespérés! Venez me recevoir."
"CE CONSEIL fut suivi par le déposant: il fit alors usage des pilules et de l'onguent d'Holloway, et au bout de trois semaines la guérison fut parfaite, après qu'on avait échoué dans "quatre hôpitaux!" Lorsque le Docteur BRIGHT vit le résultat de son charitable avis, il dit: "je suis tout à la fois étonné et charmé! Car je croyais, si jamais je vous voyais, que ce serait sans votre bras. Cette cure est vraiment une merveille!"
Delivré sous serment à l'Hôtel-de-ville de la Cité de Londres, le 8 Mars, 1842.
devant moi, **JOHN PIRIE**, MAIRE.
Cet onguent extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux des Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorge, le Chieço-foot, le Pian, la Lèpre d'Afrique, et les Cancers, Hemorrhoides, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrophules, les Dartres, les Engorgements, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau.—La piqure des Mosquitoes et des "Mouches-de-Sable."

A vendre chez **J. MUSSON & Co.**, Droguistes, Seuls dépositaires à Québec, Près de l'Archévêché.

Departement des terres de la Couronne MONTRÉAL, 26 septembre 1846.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer **ANTONY S. SIMS**, écuyer, de Percé, Agent pour disposer des Terres publiques dans les townships de Douglas, Fox, la Baie de Gaspé Nord, la Baie de Gaspé Sud, Malbay, Newport, Percé, Rosier, Sydenham et York, dans le comté de Gaspé, Bas-Canada.

Huitres à vendre. 200 BARRILS huitres Carraquettes, à vendre chez D. O'DOUD, Basse-Ville.

Québec, 3 novembre 1846.

Ferblanc, Ferblanc. Le soussigné offre en vente du ferblanc à couvrir d'une qualité supérieure à des prix réduits.

Québec, 9 novembre 1846. **E. LACROIX**, Basse-Ville.

PROPRIÉTÉ A VENDRE. UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai. S'adresser à dame veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845.

Théophile Hamel. PEINTRE d'Histoire, de Portrait, à l'honneur d'informer les Messieurs de Clergé, ses amis et le public en général, qu'il a établi son atelier en la maison ci-devant occupée par la Corporation comme Hôtel de Ville, et située en la Haute-Ville, Rue St. Louis, No. 13. Et que ses études de peintures, etc. seront visibles tous les jours de la semaine depuis 9 heures A. M. usqu'à 4 heures P. M. Québec, 15 septembre 1846.

(NOUVELLE ANNONCE.) **COÛRS SUIVI ET RAISONNÉ SUR L'ART D'ECRIRE LA LANGUE FRANÇAISE** Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour les informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St. François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement sous le court espace de **Soixante Leçons.** Pour plus amples information, s'adresser au Soussigné, **CHS. H. LASSISSERAYE.** Québec, 20 août 1846.

ARPENTAGE. JÉROME LÉGARE, arpenteur, tient son bureau dans une des salles du ci-devant Hôtel-de-ville, rue St. Louis. Québec, 3 novembre 1846.

Nouveaux ARRIVAGES DE PELLETERIES.

Le soussigné offre en vente AU NUMERO 8, RUE ST. JEAN, UN assortiment de belles Pelletteries consistant en Manchons & Boas de Martre du Nord, ditto de Roche de France, d'Eureuil gris, Lynx, Vison, Black Jenet, Imitation de Maître de France et autres. Casques pour Dames & Messieurs, de goût & mode; Chapeaux de Draps garnis en pelletteries, Gants & Mitaines, Colletteries d'Astracan et d'autres peaux; doubles de manteau, Cols & Collets, &c. Robes de Carioles (Bouf Illinois) de ornements pour do; Mitaines de cuir tanné, Caribou, Chamois, en gros et en détail.

AUSSI, Gilets et Caleçons de chamois; Semelles de crin, comme préservatif contre le froid. Un choix de pelletteries fabriquées et non fabriquées, de Londres, en débarquement. Souliers d'original, Raquettes, Traines Sauvages, Baleines, etc. N.B.—Le soussigné RÉPARE toutes sortes de pelletteries au plus court avis et dans le meilleur goût.

F. E. GARANT. Québec, 5 octobre 1846.

DEPOT D'HORLOGES ET MIROIRS AMERICAINS, No. 9, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, D. O'DOUD, ENCANTEUR. N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincailleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.